

Syndicat CGT du Muretain Agglo
8 Bis Avenue Vincent Auriol
31600 MURET

Muret, le mardi 15 novembre 2016

Monsieur André MANDEMENT
Président de la CAM

8 bis avenue Vincent Auriol
BP 40029
31600 MURET

Objet : Préavis de grève du 29 novembre 2016

Monsieur le Président,

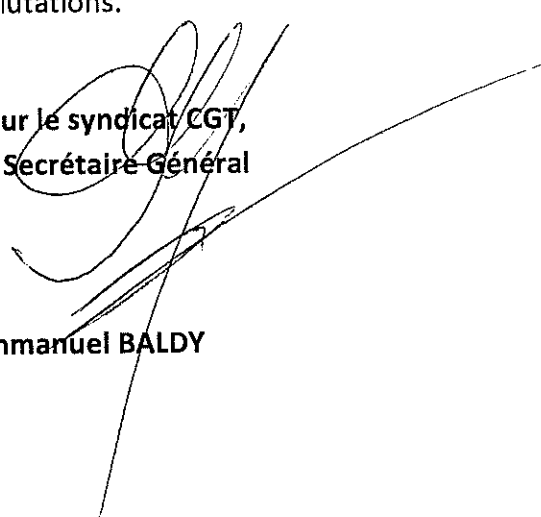
Vous trouverez ci-joint copie du préavis de grève que la Fédération CGT des Services publics a adressé le 7 novembre 2016 à :

- Madame Annick Girardin, Ministre de la Fonction Publique
- Monsieur Jean-Michel Baylet, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales.

Dans ce cadre et afin de permettre aux personnels de participer aux mobilisations et actions à venir sur ces revendications, le syndicat CGT du Muretain Agglo dépose un préavis de grève de 0 à 24 H, préavis couvrant l'ensemble des personnels de la collectivité pour la journée du 29 novembre 2016.

Nous vous adressons, Monsieur Le Président, nos sincères salutations.

Pour le syndicat CGT,
Le Secrétaire Général


Emmanuel BALDY



Montreuil, le 7 novembre 2016

Mme Annick Girardin
Ministre de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

M. Jean-Michel Baylet
Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité
et des Collectivités territoriales
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 PARIS

N/Réf : BT/AT
N°148 - 07/11/2016

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h le mardi 29 novembre 2016

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Le 26 octobre dernier, les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FAFP, FSU et Solidaires ont appelé à une journée de mobilisation dans les trois versants de la Fonction publique le mardi 29 novembre 2016.

Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FAFP, FSU et Solidaires considèrent que de nombreuses revendications restent encore aujourd'hui sans réponse. Parmi elles :

- L'augmentation significative des salaires, les mesures de rattrapage des pertes accumulées depuis l'année 2010 ;
- La poursuite de la politique de transfert primes/points pour en finir avec les indemnités constituant des compléments de salaire, comme le RIFSEEP, instaurant l'inégalité de traitement entre les agents ;
- La revalorisation des filières et des corps à prédominance féminine afin d'appliquer le principe : « un salaire égal pour un travail de valeur égale » ;
- L'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du temps de travail qui pourrait être mis en cause dans les concertations faisant suite au rapport Laurent : aucun nouveau recul en la matière n'est acceptable ;
- Le renforcement du Statut général des fonctionnaires, de leurs statuts particuliers, des droits et des garanties collectives des personnels ;
- Le renforcement des garanties aux usagers d'un service public de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire national, y compris en Outre-Mer ;
- L'octroi des moyens budgétaires nécessaires à l'accomplissement des missions publiques dans les trois versants de la Fonction publique avec les créations d'emplois statutaires

nécessaires, de nouvelles mesures visant à la résorption de toutes les formes de précarité, des crédits de fonctionnement et d'investissement à la hauteur des besoins ;

- -La fin de la précarisation des emplois publics par un plan de titularisations.

En l'état actuel, les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2017 restent marqués par l'austérité budgétaire, la poursuite des suppressions d'emplois, de nouvelles et conséquentes amputations de crédits, au détriment de la qualité et du financement de l'action publique et plus particulièrement celle mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et les hôpitaux.

Dans un tel contexte, les organisations syndicales ont décidé de s'adresser à vous afin d'exiger que des discussions sur ces revendications soient rouvertes.

Dans le champ de la Fonction publique territoriale, notre organisation porte également l'exigence de :

- L'arrêt du processus de réforme territoriale ;
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales ;
- L'instauration des 32 heures pour réduire le chômage ;
- Le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par les projets de Compte personnel de formation et de Compte personnel d'activité ;
- Le minimum Fonction publique à 1 800€ brut mensuels, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, le rétablissement de l'avancement d'échelon à la durée minimale, la revalorisation des grilles et la juste reconnaissance des qualifications, réponses nécessaires aux questions non résolues par les mesures PPCR.

Avec les organisations de l'intersyndicale nationale, nous appelons les personnels à contribuer à la réussite du mardi 29 novembre 2016, journée nationale d'expressions de leurs revendications avec notamment :

- L'élaboration de cahiers revendicatifs professionnels et territoriaux ;
- -L'interpellation et des demandes d'audience auprès des hiérarchies administratives locales ;
- -L'envoi de motions aux préfets et l'organisation de rassemblements devant les préfectures ;
- La distribution de tracts aux usagers du service public.

Dans ce cadre, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale concernant la journée du mardi 29 novembre 2016.

Nous sommes disponibles pour une négociation dans le cadre de ce préavis et nous vous adressons, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,
Secrétaire général

